

Bureau du 14 janvier 2008

Décision n° B-2008-5832

objet : **Quartier des Clochettes - Etude de programmation des espaces extérieurs de la résidence SACC**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La SACC est une copropriété de 210 logements, située à Saint Fons sur le territoire des Clochettes.

Les habitants de cette copropriété font remonter des problèmes de fonctionnement et de sécurité au sein de leur résidence.

Les principaux dysfonctionnements urbains relevés sont les suivants :

- des espaces extérieurs peu qualifiés,
- des problèmes de circulation et de perméabilité de la résidence (multiplicité des points d'entrée dans la résidence),
- une mauvaise organisation du stationnement de proximité,
- un manque d'éclairage des espaces extérieurs.

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, la Communauté urbaine et la ville de Saint Fons ont décidé de conduire une étude de programmation, visant à définir les perspectives d'évolution urbaine de cet ensemble immobilier.

Sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, cette mission devra permettre d'évaluer les atouts et contraintes de deux scénarii d'évolution de la copropriété :

- une hypothèse de résidentialisation-interventions gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) : fermeture de certains accès, réorganisation du stationnement, réfection de l'éclairage, création d'aires de jeux, clôtures, reprise des plantations,
- une hypothèse de projet d'aménagement plus ambitieux, avec la création d'îlots résidentiels, permettant le désenclavement du secteur par la création d'une ou plusieurs voies publiques, et le re-scindement de la copropriété en unités plus petites.

Le coût de cette mission est estimé à 15 000 € TTC.

Le plan de financement serait le suivant :

- Communauté urbaine	9 000 €
- Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)	3 000 €
- ville de Saint Fons	3 000 €

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la réalisation de l'étude de programmation espaces extérieurs de la résidence SACC Clochettes à Saint Fons.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - solliciter la subvention attendue auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru),

b) - signer la convention et toutes pièces liées avec la commune de Saint Fons.

3° - La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 617 400 - fonction 824 - opération n° 0855.

4° - Les recettes attendues seront perçues sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2008 - comptes 747 400 et 747 180 - fonction 824 - opération n° 0855.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,